

ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La Présidente de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la procédure d'appel d'offres ouverte pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel et services associés, lot 2 - Electricité - Bâtiments communaux C5

Vu la procédure d'appel d'offres ouverte pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel et services associés, lot 3 - Electricité - Bâtiments C4,

Vu la procédure d'appel d'offres ouverte pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel et services associés, lot 4 - Electricité - Bâtiments C3, C2

Vu la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'accord cadre de travaux - réseau de communications électroniques inférieur à 150 000 €.

ARRETE : 2022-10-13-21A

ARTICLE 1 : sont désignés en tant que membre à voix consultative, pour la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 18 octobre 2022 pour les procédures dont les objets sont visés ci-dessus :

- Mr Didier IMBERT, Directeur Général des Services du SIEL-Territoire d'Énergie Loire,
- Mme Emmanuelle GRANGE, Directrice Générale Adjointe des Services du SIEL-Territoire d'Énergie Loire,
- Mr Patrick MOUNIER, Responsable du Service Transition Énergétique au SIEL-Territoire d'Énergie Loire,
- Mr Philippe ROLLAND, Responsable adjointe du Service Transition Énergétique au SIEL-Territoire d'Énergie Loire,
- Mr Bernard SOUTRENON, Personne qualifiée au Service Numérique du SIEL-Territoire d'Énergie Loire,
- Mr Jérémy LAMBERT, Responsable du Service Numérique au SIEL-Territoire d'Énergie Loire,
- Mme Magali CALMELS, Juriste, Responsable juridique et marchés publics au SIEL-Territoire d'Énergie Loire,
- Mme Leslie KONIK et/ou Mme Céline SERRAILLE, Gestionnaire Cellule Affaires Juridiques au SIEL-TE Loire

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution dudit arrêté.

Fait à Saint-Priest-En-Jarez, le 13 octobre 2022

La Présidente du Syndicat

Mme Marie-Christine THIVANT

